

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01148

Numéro SIREN : 841 583 149

Nom ou dénomination : 3G SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 04/08/2021 sous le numéro de dépôt A2021/006899

3G SERVICES
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 389 Rue de la Limallière
42800 CHATEAUNEUF
841 583 149 RCS ST ETIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le dix mai,
A seize heures,

Monsieur Gérald GRANDMOUSIN,
demeurant 389 Rue de la Limallière 42800 CHATEAUNEUF,

Associé unique de la société 3G SERVICES,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique prenant acte de la démission de Monsieur Gérald GRANDMOUSIN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société MSC HOLDING, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 389 Rue de la Limallière, 42800 CHATEAUNEUF, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 894 301 035, représentée par son dirigeant Monsieur Gérald GRANDMOUSIN, en qualité de Président.

Monsieur Gérald GRANDMOUSIN, au nom de la société MSC HOLDING qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.



DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Gérald GRANDMOUSIN

Associé unique



*Mon pour acceptation
des fonctions de Président
pour le compte de la
société MSC HOLDING*